

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1963 B 00088

Numéro SIREN : 063 200 885

Nom ou dénomination : S T R E G O

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 8363

Greffé du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/8363

Type d'acte : Ordonnance du président

Déposant :

Nom/dénomination : S T R E G O

Forme juridique :

N° SIREN : 063 200 885

N° gestion : 1963 B 00088



Ma...
l

ORDONNANCE

Nous, Rémy DOUGÉ, Président du Tribunal de commerce d'Angers, assisté du greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Désignons :

En qualité de commissaire aux apports ;

SOCIETE G AUDIT représentée par Monsieur Gilles ROYER domicilié 5 bis rue de Champfleur, 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

Concernant :

S T R E G O (SAS)
4, Rue Papiau de la Verrie
49000 Angers

Avec pour mission :

d'apprécier sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature, qui doivent être effectués par lesdites apporteurs visés à la requête au profit de la SOCIETE STREGO, d'apprécier tous avantages particuliers stipulés, d'établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article 54.1 du décret du 23 mars 1967 qui sera tenu à la disposition des associés huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera appelée à statuer sur les apports

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par LRAR à :

S T R E G O (SAS)
4, Rue Papiau de la Verrie
49000 Angers

et, le cas échéant, communiquée par lettre simple à son mandataire ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Disons que les dépens de la présente ordonnance, y compris les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de 33,50 € TTC seront à la charge de la requérante.

Fait à Angers, le 15/07/2020

Le Greffier
Raphaël PAILLE

Le Président
Rémy DOUGE



Ma...
nac...

ORATIO

AVOCATS

Angers, le 10 juillet 2020

**Monsieur le Greffier du
TRIBUNAL DE COMMERCE
19 rue René Rouchy
49000 ANGERS**

A l'attention de Madame MOUTASSIN

**N/Réf : C09122ST / GCA
Dossier suivi par : Virginie CHARTIER
Objet : STREGO**

Monsieur le Président,

Nous vous remettons sous ce pli en vue de la désignation d'un Commissaire aux apports :

- ⇒ deux exemplaires de la requête signée,
- ⇒ un prélèvement d'un montant de 33,50 Euros, à prélever sur le compte 4100599/599

Nous souhaiterions que la mission de commissaire aux apports, soit confiée à :

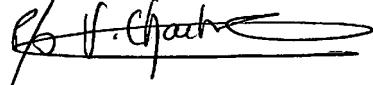
- **la société G AUDIT** représentée par Monsieur Gilles ROYER, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, domicilié 5 bis rue de Champfleur, 49124 SAINT BARTHELEMY d'ANJOU

laquelle n'est soumise à aucune des incompatibilités prévues par loi, et notamment ni honoré, ni rémunéré du bénéficiaire de l'apport et des apporteurs en nature.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser un exemplaire de cette ordonnance dès qu'elle aura été rendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Gilles CAMPHORT



A Baker Tilly network member

5, rue Papiau de la Verrie - BP 90210 - 49002 Angers Cedex 01 • T. 02 41 66 62 80 • F. 02 41 54 04 49 • angers@oratio-avocats.com • www.oratio-avocats.com
SELAS Oratio Avocats au capital de 2 503 930 € - R.C.S Angers 070 201 728 - Siège social : 5, rue Papiau de la Verrie - BP 90210 - 49002 Angers Cedex 01
Angers • Chartres • Cholet • La Rochelle • Le Mans • Lorient • Montaigu • Nantes • Paris • Saumur • Tours



Maiz.

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS**

Le soussigné **Thierry CROISEY**,

Agissant en qualité de Président de la société **STREGO**, société par actions simplifiée au capital de 8 208 228 euros, dont le siège social est 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 063200885 RCS ANGERS,

A l'honneur d'exposer ce qui suit :

1/ Monsieur André TANGUY se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **855 titres** de la de la société **CABINET TANGUY**, société à responsabilité limitée au capital de 510 000 €uros dont le siège social est à SAINT MARTIN DES CHAMPS (29600), boulevard René Filly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 379 167 067, estimées globalement à **841 439,70 €uros**.

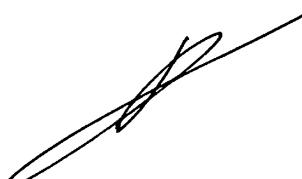
Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Monsieur André TANGUY, de **5798 actions** de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.

2/ Monsieur Dominique HERRY se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **2006 titres** de la de la société **S D H**, société à responsabilité limitée au capital de 245 300 €uros dont le siège social est à PLOUIGNEAU (29610), 3 route de Penquer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 789 376 084, estimées globalement à **841 597,24 €uros**.

Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Monsieur Dominique HERRY, de **5798 actions** de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.

3/ Monsieur Alain FOS se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **797 titres** de la de la société **ETHIS GROUPE**, société à responsabilité limitée au capital de 16 660 €uros dont le siège social est à SAINT HERBLAIN (44800), 13 rue de la Rabotière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 514 601 020, estimées globalement à **721 474,44 €uros**.

Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Monsieur Alain FOS, de **4970 actions** de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.



Le requérant, es=qualités, vous prie de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce, désigner un Commissaire aux Apports dont la mission consistera à :

- apprécier sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature, qui doivent être effectués par **lesdits apporteurs visés ci-dessus** au profit de la Société **STREGO**,
- apprécier tous avantages particuliers stipulés,
- établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article 54.1 du décret du 23 mars 1967 qui sera tenu à la disposition des associés huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera appelée à statuer sur les apports.

Fait à ANGERS
Le 9 juillet 2020

Thierry CROISEY

STREGO
SAS au capital de 7.155.981 €
4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948
49009 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 66 77 88 - Fax : 01 41 30 09 57
RCS ANGERS 063 200 885
N°SIRET 063 200 885 00943 - NAF 6920Z
<http://www.strego.fr>



**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS**

Le soussigné **Thierry CROISEY**,

Agissant en qualité de Président de la société **STREGO**, société par actions simplifiée au capital de 8 208 228 euros, dont le siège social est 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 063200885 RCS ANGERS,

A l'honneur d'exposer ce qui suit :

1/ Monsieur André TANGUY se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **855 titres** de la de la société **CABINET TANGUY**, société à responsabilité limitée au capital de 510 000 €uros dont le siège social est à SAINT MARTIN DES CHAMPS (29600), boulevard René Filly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 379 167 067, estimées globalement à **841 439,70 €uros**.

Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Monsieur André TANGUY, de **5798 actions** de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.

2/ Monsieur Dominique HERRY se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **2006 titres** de la de la société **S D H**, société à responsabilité limitée au capital de 245 300 €uros dont le siège social est à PLOUIGNEAU (29610), 3 route de Penquer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 789 376 084, estimées globalement à **841 597,24 €uros**.

Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Monsieur Dominique HERRY, de **5798 actions** de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.

3/ Monsieur Alain FOS se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **797 titres** de la de la société **ETHIS GROUPE**, société à responsabilité limitée au capital de 16 660 €uros dont le siège social est à SAINT HERBLAIN (44800), 13 rue de la Rabotière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 514 601 020, estimées globalement à **721 474,44 €uros**.

Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Monsieur Alain FOS, de **4970 actions** de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.



Le requérant, es=qualités, vous prie de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce, désigner un Commissaire aux Apports dont la mission consistera à :

- apprécier sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature, qui doivent être effectués par **lesdits apporteurs visés ci-dessus** au profit de la Société **STREGO**,
- apprécier tous avantages particuliers stipulés,
- établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article 54.1 du décret du 23 mars 1967 qui sera tenu à la disposition des associés huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera appelée à statuer sur les apports.

Fait à ANGERS
Le 9 juillet 2020

Thierry CROISEY

STREGO
SAS au capital de 7 155 981 €
4 rue Papiau de la Verne - BP 70948
49009 Angers Cedex 04
Tél : 02 41 66 77 88 - Fax : 01 41 30 09 87
RCS ANGERS 063 200 885
N°SIRET 063 200 885 00943 - NAF 6920Z
<http://www.strego.fr>



Ma...
nac...



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS
19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffefr

TEL : 02.41.87.89.(32 ou 33)

Type de Document : **Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce**

N° de répertoire général : **2020005295**

N° de sous répertoire : (ORDRC) 2020000047

Premier demandeur : S T R E G O (SAS)

Premier défendeur :

Enrolement le : 15/07/2020

Chambre : 8 - ORDONNANCES DIVERSES RC

N.A. Saisine : S20 - REQUETE

N. Affaire : A342 - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS (ORDO)

Décision : 15/07/2020

J802 - ORDONNANCE PRESIDENTIELLE RENDUE SUR REQUETE RCS



GED02258778



Greffre du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffre-tc-angers.fr - www.infogreffre.fr

AM/1963 B 00088
ORATIO AVOCATS ANGERS
4 RUE PAPIAU DE LA VERRIE
BP 90210
49002 ANGERS CEDEX 01

Nos références : AM/1963 B 00088

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée S T R E G O

4 RUE PAPIAU DE LA VERRIE
49000 ANGERS

SIREN : 063 200 885

N° de gestion : 1963 B 00088

Le greffier soussigné constate le 27/07/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/8363, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 15/07/2020

Récépissé délivré le 27/07/2020

Le greffier
ME PAILLE



Pour copie certifiée conforme délivrée le 27/07/2020
Page 9 sur 9

